



Travaux de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond

Avenant n°1 au marché F20005

ENTRE D'UNE PART

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry, située 106 allée des Blachères – 73026 Chambéry cedex, représentée par son vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, Monsieur Michel DYEN, dûment habilité à la signature de la présente par décision n°xxxxxx du Bureau du xx/xx/xxxx,

ET D'AUTRE PART

L'entreprise JLV ALUMINIUM, située 36 avenue de Valence BP61 - 26120 Chabeuil, représentée par M. Jean-Luc VIDORET, directeur,

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 – CONTEXTE

Le marché de travaux notifié le 12/02/2020 à l'entreprise JLV ALUMINIUM a pour objet la réalisation des travaux relatifs au lot n°4 « Menuiseries extérieures » de l'opération de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond à Chambéry.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT N°1

Le présent avenant a pour objet la prise en compte des adaptations suivantes intervenues en cours de chantier, qui ont fait l'objet de prix nouveaux :

- FTM n°23 : modification des châssis des bureaux du R+2 prévus fixes en ouvrants à soufflet (devis n°1766/11/2020)
1 720.00 €HT
- FTM n°30 : Plus-value pour fixation des menuiseries dans un support amianté (devis n°1760/11/2020) et suppression des articles 2.1 2.2 5.1 5.3 5.5 dépose de menuiseries existantes réalisées par le lot 1a désamiantage
- 315.00 €HT

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 1 405.00 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 0.44 %.

ARTICLE 3 – PRIX DU MARCHÉ

L'article 5 de l'acte d'engagement établissant le montant du marché est donc modifié ainsi :

Montant du marché initial	316 525.36 €HT
Montant de l'avenant n°1	1 405.00 €HT
Nouveau montant du marché <i>Pourcentage d'augmentation du marché</i>	317 930.36 €HT + 0.44 %

ARTICLE 4 – DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution reste inchangé.

ARTICLE 5 – AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour le titulaire du marché

Pour JLV ALUMINIUM
Le directeur

Pour Grand Chambéry

Le Vice-Président chargé des bâtiments, du
patrimoine, des voiries et des infrastructures

M. Jean-Luc VIDORET

M. Michel DYEN